

Décision n°
2026.006

17/06/2026



Nature de l'acte :
Finances locales

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 01

Virement de crédit n° 01

Virement de crédits
à l'opération
« Aménagements
structurants de
sécurité Bernou »

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22, L2122-23 et L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;

Vu la délibération n° 2026.022 du 04 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la commune et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Aménagements structurants de sécurité Bernou » ;

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux virement de crédits comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
00451 - AMENAG STRUCTURANTS				25 000,00
23 - Immobilisations en cours				
Install., matériel et outill. technique			23 845	25 000,00
00470 - AMENAGMT SECURITE 2026		25 000,00		
23 - Immobilisations en cours				
Install., matériel et outill. technique	2315 87	25 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		25 000,00		25 000,00

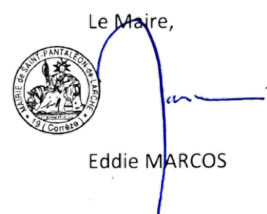
Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/06/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 01/07/2026

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 juin 2026

Le Maire,

Eddie MARCOS

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260617-DC2026_006-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026